

**Délibération n°2022/1**

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 715-2 et suivant ;  
Vu l'annonce de départ en retraite de Pierre KOCH-Directeur de l'UTT ;  
Considérant que le poste de Directeur de l'UTT sera vacant le 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;  
Vu le Bulletin Officiel actant de la vacance de poste ;  
Vu les statuts et le règlement intérieur, en vigueur de l'établissement.

**Objet : Constitution de la commission de présélection**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à la majorité la composition de la commission de présélection pour le recrutement du Directeur de l'UTT :

- Ronan STÉPHAN - Président du Conseil d'Administration
- Philippe PICHÉRY - 1<sup>er</sup> Vice - Président
- Dominique GAITI - 2<sup>ème</sup> Vice - Présidente
- Sophie PROUST - Administratrice externe
- Benoît PANICAUD - Administrateur interne

**Résultat du vote :**

Nombre de membres : 22  
Présents : 16  
Pouvoirs : 6  
  
Pour : 17  
Contre : 1  
Abstention : 4



Ronan STEPHAN

Troyes, le 11 mars 2022  
Le président du conseil d'administration

Publié sur le site internet de l'UTT le : 15/03/2022

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 15/03/2022